

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA 2000**



Ce formulaire permet de répondre aux questions suivantes : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?

Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Attention : en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose.

Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander des précisions sur certains points particuliers.

Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestations, interventions en milieu naturel.

L'évaluation est proportionnée à l'importance du projet et à ses incidences potentielles.

Intitulé du projet :

Défriche parcelles pîms sur la commune
d'Ancoux. lieu-dit: Lenbourgac

Coordonnées du porteur de projet :

Maître d'ouvrage : *Unisylva*

Nom et prénom de la personne référente : *Salles Adrien*

Adresse : *1 rue du docteur Lommet 15100 St Flour*

Téléphone : *04 71 60 43 18 / 07 57 09 61 60*

Fax :

Email : *adrien.salles@unisylva.com*

1 Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.

Nature du projet :

Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : construction, défrichement, épreuve motocycliste, etc.) :

Défrichement

Localisation :

(Département, commune, lieu-dit) :

Auroux Heubergac

44.76 0529 3.72 7082

Étendue du projet :

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

1. la zone d'implantation du projet

Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur :

4,87 Ha

2. les travaux connexes

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage, ...) :

stockage dans l'éclaircie A356

3. la zone d'influence plus large

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il génère :

- ☐ rejets en milieu aquatique
- ☐ pollutions
- ☐ poussières
- ☒ bruits
- ☐ éclairages nocturnes
- ☐ déchets
- ☐ piétinements
- ☐ autres :

Commentaires :

Travail de machines forestières et de tenancement.

Durée prévisible et période envisagée du projet :

- Date de début : 16/08/26

- Date de fin : 14/03/27

- Préciser si les activités sont :

- ☒ diurnes
- ☐ nocturnes
- ☐ ponctuelles
- ☒ régulières (préciser la fréquence)

Période de coupe sur 2 à 3 semaines
consécutives.

Commentaires :

Période de débordage sur 2 à 3 semaines
consécutives.

Nom du ou des sites Natura 2000 concernés :

Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, vous pouvez consulter le site de la DREAL Occitanie.

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr>

S'il y a une incidence potentielle à distance, préciser la distance entre le projet et le site Natura 2000 concerné :

Site : Haut Val d'Alpien.

Cartographie :

Pièces à joindre :

- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000^{ème} ✓
- Plan de masse, plan cadastral ✓
- Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet ✓
Localiser, le cas échéant, les emprises temporaires et définitives, le chantier et les accès.

2 État des lieux écologique

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel.

Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, et **joindre si nécessaire une cartographie de localisation des habitats et espèces.**

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

TABEAU DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

NOM ET CODE DES HABITATS PRÉSENTS SUR LE SITE NATURA 2000	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
Pelouse sèches à ⁶²²⁰ graminées et herbacées avec arbres clairsemés	X	Présence d'arbres qui doivent être coupés
Forêts mixtes 91D0	X	Coupe des arbres

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez-vous consulté ?	Lozère . gov Natura 2000 Haut-allier Doco B
Quels sont les contacts pris ?	Benmaud Laurent (natura 2000)
Quels documents avez vous consulté ?	Docob .

Si vous avez réalisé des prospections de terrain, préciser le nombre de passages, les dates des relevés et les protocoles utilisés :

Jeunée terrain le 20/01/26 avec M Benmaud Laurent.

TABLEAU DES ESPÈCES (FAUNE ET FLORE) D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

GROUPES D'ESPÈCES	NOM DES ESPÈCES PRÉSENTES SUR LE SITE NATURA 2000	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations (préciser éventuellement le nombre d'individus)
Plantes			
Oiseaux	Pic Noir Alouettes Pâles Milan Royal Milan Noir	+	Pic Noir : entendu lors de la visite Pas de présence constatée le jour de la visite
Mammifères			
Amphibiens			
Reptiles			
Insectes			
Poissons			
Crustacés			

3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) :

Changement de l'habitat Forêt mixtes (pins) et pelouses sèches à graminées avec arbres clairsemés vers des prairies

- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) :

Pas constaté

- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus :

Pas durant la période d'exploitation -

- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés :

Pas concerné

Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :

→ Nous gardons des arbres parcelle 390 (pour garder l'habitat de l'alouette bleue).

→ Reste du projet à proximité de bois, pas d'incidence sur l'habitat.

Dans l'hypothèse où le projet n'a pas d'incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, passez directement au paragraphe 5 – conclusion.

4 Mesures de suppression et de réduction d'impact

*Si le projet présente des incidences potentielles, il doit être assorti de mesures destinées à supprimer ou réduire ces incidences. Ces mesures doivent être étudiées dès la phase de conception du projet.
Des mesures d'accompagnement ou de suivi sont également possibles mais elles doivent être distinguées des mesures de suppression et de réduction.*

a. Description des mesures

Elles sont destinées à supprimer ou réduire les incidences du projet lui-même.

Exemples :

- bassins de rétention, décantation pour supprimer le risque de rejet d'eau polluée dans le milieu naturel
- maintien ou reconstitution d'un corridor écologique boisé pour réduire les incidences sur le déplacement d'espèces (chauves-souris, lucane, loutre...)
- démarrage du chantier après la période de reproduction des oiseaux (mars à juin)

-

-

-

b. Justification et pertinence des mesures

Notamment, la faisabilité des mesures.

-

-

c. Suivi technique de la mise en œuvre de ces mesures

- Protocole du suivi technique mis en œuvre (paramètres étudiés, fréquence, rapports...)
- Expert écologue désigné pour le suivi de la mise en place des mesures
- Autres

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur les incidences de son projet :

- *Soit il n'a pas d'incidence (ou des incidences non significatives) sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire*
- *Soit il a des incidences significatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire*

A titre d'exemple, le projet est susceptible d'avoir une incidence significative lorsque :

- *une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,*
- *une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital.*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?

☒ **NON**

☐ **OUI** dans ce cas, une évaluation d'incidences complète doit être fournie

Le : 10/04/2

A : S. P. L.

Nom et signature :

SALLES ADRIEN 

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

Sur le site internet de la DREAL Occitanie et celui des services de l'État en Lozère :

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

www.lozere.gouv.fr

Pour toute information sur les évaluations d'incidence Natura 2000, auprès de la **Direction Départementale des Territoires** de la Lozère :

DDT de la Lozère, Unité biodiversité	
Jérôme DUMONT, chef d'unité biodiversité	04.66.49.41.04
Killian LE GAD, chargé de mission environnement	04.66.49.45.48
Ulrick CHANTEPIE, chargé de mise en œuvre de la stratégie biodiversité	04.66.49.41.47

Pour toute information sur la vie et l'animation des sites Natura 2000 sur le territoire de la Lozère, auprès de la **Région Occitanie** :

Nathalie LAMANDE, Responsable de service Natura 2000	04.67.22.94.13
--	----------------

Auprès de l'opérateur ou de l'animateur du site : la liste des sites et les coordonnées des animateurs sont disponibles en page suivante.

Attention : Le rôle de l'animateur d'un site Natura 2000 concerné par un projet soumis à évaluation des incidences Natura 2000 est de fournir au pétitionnaire les éléments utiles à sa démarche d'évaluation, par exemple en élaborant une cartographie des habitats et des espèces remarquables, en portant à sa connaissance et en expliquant les enjeux écologiques et les objectifs prioritaires des documents d'objectifs (DOCOB), éventuellement en accompagnant le pétitionnaire sur le terrain pour délivrer des éléments d'expertise.

L'animateur ne se substitue pas au pétitionnaire, qui reste le seul responsable de l'ensemble de la démarche.

Site Natura 2000	Structure animatrice	Référent au 27-02-2025	Téléphone	Adresse électronique
DIRECTIVE HABITATS				
➤ Valdonnez	Communauté de communes Cœur de Lozère	Paul FOUET	04 66 47 68 49 07.63.32.16.55	paulfouet@assoterresdevie.fr
➤ Falaises de Barjac et Causse des Blanquets	Communauté de communes Cœur de Lozère	Paul FOUET	04 66 47 68 49 07.63.32.16.55	paulfouet@assoterresdevie.fr
➤ Combe des Cades	Parc national des Cévennes	Tom ROSSIGNOL	04 66 49 53 64 06.99.75.54.15	tom.rossignol@cevennes-parcnational.fr
➤ Plateau de l'Aubrac	Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac	Romain MONLONG	07 87 60 49 31	comcomaubraclozere@live.fr
➤ Gorges de la Jonte ➤ Gorges du Tarn	Communauté de communes Gorges Causses Cévennes	Nina COMBET	04 66 65 62 00	nina.combet@lozere.chambagri.fr
➤ Mont Lozère	Parc national des Cévennes	Tom ROSSIGNOL	04 66 49 53 64 06.99.75.54.15	tom.rossignol@cevennes-parcnational.fr
➤ Montagne de la Mar- geride	Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	Manick VIGOU- ROUX	04 66 65 64 57	manick.vigouroux@lozere.chambagri.fr
➤ Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mi- mente	Communauté de communes Gorges Causses Cévennes	Manick VIGOU- ROUX	04 66 65 64 57	manick.vigouroux@lozere.chambagri.fr
➤ Plateau de Charpal	Communauté de communes Cœur de Lozère	Paul FOUET	04 66 47 68 49 07.63.32.16.55	paulfouet@assoterresdevie.fr
➤ Cèze-Luech	Syndicat des Hautes Vallées Cé- venoles (SHVC)	Juan Pablo RODRI- GUEZ	04 66 30 14 56	natura2000hauteceze@shvc.fr
➤ Vallée du Galeizon	Syndicat des Hautes Vallées Cé- venoles (SHVC)	Valérie-Anne LA- FONT	04 66 30 14 56	natura2000galeizon@shvc.fr
➤ Vallée du Gardon de Mialet	Communauté de communes Cévennes au Mont Lozère	Selena ROLANDO	06.31.22.78.93 09.64.38.01.21	Selena.rolando@cevennes-mont-lozere.fr
➤ Vallée du Gardon de Saint Jean	Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes « terres solidaires »	Cécilia MARCHAL	06 73 47 90 26	c.marchal@cac-ts.com
➤ Vallon de l'Urugne	Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn	Manick VIGOU- ROUX	04 66 65 64 57	manick.vigouroux@lozere.chambagri.fr
➤ Causse Méjean	Communauté de communes Gorges Causses Cévennes	Manick VIGOU- ROUX	04 66 65 64 57	manick.vigouroux@lozere.chambagri.fr

DIRECTIVE OISEAUX				
➤ ZPS Les Cévennes	Parc national des Cévennes	Tom ROSSIGNOL	04 66 49 53 64 06.99.75.54.15	tom.rossignol@cevennes-parcnational.fr
➤ ZPS des gorges du Tarn et de la Jonte	Communauté de communes Gorges Causses Cévennes	Nina COMBET	04 66 65 62 00	nina.combet@lozere.chambagri.fr
➤ ZPS du Haut val d'Allier	Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Haut Allier	Laurent BERNARD	04 26 7338 53	Laurent.BERNARD@auvergnerhônealpes.fr